



Vente de véhicule d'occasion

Par **thibaudeau**, le **15/03/2009** à **05:42**

Bonjour,

Nous avons vendu une voiture à un particulier en 2007. Ce véhicule est tombé en panne 7 mois après son acquisition et a effectué 13.000 km sans souci. Le contrôle technique était bon. Le propriétaire actuel nous demande de participer aux frais de réparation qui se révèlent élevés. Devant notre refus il demande l'aide d'un conciliateur avant d'aller plus loin dans la procédure. Quels sont ses droits et les nôtres. Merci de votre aide. NT.

Par **chaber**, le **16/03/2009** à **05:04**

bonjour,

La vente a tout à fait été régulière avec le contrôle technique.

Si vous n'êtes pas professionnel, l'acheteur ne peut invoquer le vice caché, surtout pour un incident qui survient 7 mois après la vente et 12000 km

En occasions, les professionnels n'apportent en général qu'une garantie de 3 ou 6 mois.